

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 14 avril 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 31 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 13

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-François DODET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Céline RENAUD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Ludmila MONTEIRO	
	Monsieur Léo LACHAMBRE	

### **Membres absents :**

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES
	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Accueil des Gens du voyage – Adoption de la tarification 2022 pour l'ensemble des équipements métropolitains**

Il est rappelé que Dijon métropole fixe chaque année par délibération les tarifs applicables aux usagers de ses équipements.

**1) Aire d'accueil**

Pour 2022, il est proposé de reconduire la tarification de 2021 en matière de droit de stationnement incluant le ramassage des ordures ménagères. La facturation des charges liées aux fluides intervient aux tarifs en vigueur sur la base des consommations.

**2) Aires de Grand passage**

Ces équipements sont dédiés à l'accueil estival des groupes de mission.

Située 25 boulevard Petitjean à Dijon, l'aire n°1 a une capacité d'accueil jusqu'à 200 caravanes. Il est rappelé que l'équipement, dans la recherche d'une optimisation de son utilisation, peut être mis à disposition du stationnement des professionnels de la fête foraine ou du marché de Noël.

Afin de satisfaire aux obligations du Schéma départemental, Dijon métropole s'est doté en 2016 d'une deuxième aire de grand passage d'une capacité de 80 caravanes située également boulevard Petitjean.

Tarification applicable aux groupes de gens du voyage pour les deux équipements :

Pour 2022, il est proposé de reconduire la tarification appliquée en 2021 en matière de droit de stationnement incluant le ramassage des ordures ménagères.

Il est rappelé que cette tarification est fonction du nombre de caravanes composant le groupe accueilli, tant pour le montant de la caution (de 200 à 2 000 €) que pour le montant de la redevance de stationnement hebdomadaire forfaitaire incluant le ramassage des ordures ménagères (de 100 à 350 €).

La facturation des charges liées aux fluides intervient aux tarifs en vigueur sur la base des consommations.

Tarification applicable aux professionnels de la fête foraine et du marché de Noël :

La redevance forfaitaire, établie pour la durée du séjour, comprend les droits de stationnement incluant le ramassage des ordures ménagères ainsi que l'électricité et l'eau consommés.

Pour 2022, il est proposé une augmentation de 2 % de la tarification appliquée en 2021 au vu de la hausse des tarifs de fluides.

Il est rappelé que le montant de la redevance est calculé par caravane en fonction de sa longueur, les tarifs 2022 s'échelonnent ainsi de 118,50 € à 316,20 €.

La gestion comptable de ces aires est assurée via la régie « Gens du voyage ».

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'approuver** la tarification 2022 applicables à l'ensemble des équipements métropolitains dédiés à l'accueil des gens du voyage ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN    POUR : 85  
                  CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATION(S)